

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

ARRÊTÉ du 14 avril 2022

fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'ingénieurs des travaux publics de l'État, ouvert au titre de l'année 2023

La ministre de la transition écologique,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 fixant les modalités de l'examen professionnel et de la formation ouvrant l'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel et fixant la date des épreuves écrites pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de l'État ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de l'État, au titre de l'année 2023, est composé comme suit :

Présidence du jury :

M. PONCET Jean-Damien, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, assurera la présidence,

M. GANDIN Denis, en cas d'empêchement du président, assurera la présidence.

Membres du jury :

Mme ADAM Justine, ingénieure des travaux publics de l'État,
M. BEN SETHOUM Faouzi, ingénieur des travaux publics de l'État,
M. CAUMEIL Frédéric, ingénieur des travaux publics de l'État,
Mme CAUMONT Corine, conseillère d'administration de l'écologie, du développement et de
l'aménagement durables,
Mme COLOT Élodie, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
Mme COQUELET Nathalie, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
M. GANDIN Denis, ingénieur en chef des ponts, des eaux, et des forêts,
M. NOUFEL Henri, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
M. RAKOTONIRINA Zo, ingénieur des travaux publics de l'État.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique, est chargé de l'exécution
du présent arrêté.

Fait le, 14 avril 2022

La ministre de la transition écologique

Signé

Pour la ministre et par délégation,